



Fédération Nationale des Chasseurs

CONTACT PRESSE

Christine André-Mignon

Tél. : 01.41.09.65.10.

candre@chasseurdefrance.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entrevue avec la Direction Générale de l'ONF

Issy-les-Moulineaux le 16 septembre 2015

A la demande du Président BAUDIN, le Directeur Général de l'Office National des Forêts – Monsieur Christian DUBREUIL – a reçu le 15 septembre une délégation de la FNC.

Cette entrevue a permis de faire la connaissance du nouveau Directeur Général de l'Etablissement public, et très vite d'aborder avec lui les difficultés qui apparaissent dans quelques régions à propos de la mise en œuvre des négociations de gré à gré pour les relocations du droit de chasse en forêt domaniale avec les locataires sortants retenus.

Le Directeur Général a d'emblée précisé qu'il s'inscrivait dans la parfaite continuité de l'état d'esprit général qui avait animé les travaux de préparation de cette échéance pendant les trois années qui ont précédé sa nomination à la tête de cette grande institution. Dès lors il n'est nullement dans ses intentions de revenir sur les principes de la location du gré à gré qui doit permettre d'engager une relation de confiance entre l'Etablissement public et ses locataires.

Il rappelle que l'un des objectifs poursuivi par l'Etablissement, dans le cadre de la mise en œuvre d'un prochain contrat de plan entre l'ONF, la FNCOFOR et l'Etat (qui sera officialisé très prochainement en octobre) consiste à poursuivre la gestion multifonctionnelle et durable des forêts publiques, impliquant un renouvellement régulier des peuplements forestiers et ayant entre autre comme conséquence le maintien, voire la restauration lorsque c'est nécessaire, d'un nécessaire équilibre forêt/gibier.

Il convient que la rédaction de certains contrats sylvo-cynégétiques, proposés aux locataires sortants, mérite probablement d'être corrigée pour s'appuyer sur des bases juridiques, techniques, et scientifiques (ICE) solides et plus en adéquation avec les réalités locales. Il propose que ces questions précises puissent être rapidement abordées et débattues au sein du groupe de travail ayant préparé le chantier des relocations, pour trouver ensemble des solutions pragmatiques à ces difficultés « de jeunesse ».

En revanche, sur la question des clauses financières et malgré des demandes insistantes fondées et clairement argumentées exprimées par la délégation de la FNC, notamment en ce qui concerne les locataires sortants ayant déjà procédé à des réductions substantielles de population, le Directeur Général indique clairement que, ne disposant pas lui-même de marge de manœuvre, par rapport aux objectifs de résultats financiers imposés à l'Etablissement public par l'Etat, il lui est difficile de laisser une grande latitude aux responsables territoriaux chargés de mettre en œuvre la négociation individuelle des lots proposés à la location de gré à gré.

La délégation de la FNC était composé du Président Alain DURAND – Vice-Président délégué représentant le Président Bernard BAUDIN excusé, du Président Jacky DESBROSSE – Secrétaire Général, du Président Alain BELLOY – Président de la Commission Grand Gibier et Dégâts, du Président Michel THOMAS – Président de la FDC de la Meuse, et de Benoît GUIBERT – Directeur du service Grand Gibier et Dégâts.

